

Règlement pour l'octroi de subventions à des compétitions sportives dans le Jura bernois

Par arrêté du 7 avril 2021, le Conseil-exécutif a validé le règlement pour l'octroi de subventions à des compétitions sportives dans le Jura bernois, permettant à la région de disposer d'un système spécifique, répondant à ses besoins et particularités dans le domaine du sport.

Dans le cadre de la révision des bases légales sur les jeux d'argent, le Conseil du Jura bernois (CJB) a participé aux différentes procédures de consultation et de corapport afin que les nouvelles dispositions répondent aux attentes de la région.

La pratique établie part du constat que les compétitions sportives organisées dans le Jura bernois drainent logiquement moins de participant-e-s qu'une même manifestation organisée dans le reste du canton ; cela est principalement dû à la barrière de la langue. Bien que le sport n'ait pas de frontières ; les sportifs et sportives amateurs participent en premier lieu à des compétitions qui se déroulent dans une même région linguistique que la leur (particulièrement pour les manifestations populaires de petites et moyennes envergures).

Partant de ce constat, le CJB a demandé à ce qu'un règlement spécifique puisse être établi pour le Jura bernois, tout en respectant les bases légales en vigueur et particulièrement les critères prévus dans l'ordonnance cantonale sur les jeux d'argent. Début avril 2021, le CJB a alors soumis un règlement spécifique pour approbation au Conseil-exécutif qui a été accepté le 7 avril 2021. L'entrée en vigueur de ce règlement est rétroactive au 1^{er} janvier 2021.

Séance d'information pour les demandeurs de subvention Fonds du sport

Une séance d'information sur les nouvelles bases légales régissant le Fonds du sport sera mise sur pied le vendredi 30 avril 2021 à 16h30 (visioconférence). Cette séance d'information s'adresse particulièrement aux demandeurs de subventions (notamment les clubs) qui ont ou qui souhaitent déposer une demande. Les principales modifications de la nouvelle législation sur les jeux d'argent et leurs implications pour le dépôt des demandes seront présentées. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du Fonds du sport jusqu'au 25 avril 2021, à l'adresse suivante : fondsdu sport@be.ch.



Covid-19 – Ordonnance sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le domaine des loteries

Durant le mois de mars, le CJB a été amené à prendre position dans le cadre du corapport relatif à la modification de l'ordonnance sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le domaine des loteries. Les modifications sont en vigueur depuis le 1^{er} avril 2021. La nouvelle période de validité pour le dépôt des demandes court du 1^{er} avril 2021 au 30 juin 2022. Pour tout renseignement :

<https://www.pom.be.ch/pom/fr/index/lotteriefonds/lotteriefonds/covid-massnahmen.html>

Autres dossiers

Durant le mois de mars 2021, le CJB a également :

- pris congé de Dave von Känel (PLR - Villeret), remplacé par Corentin Jeanneret (PLR – Saint-Imier) au 1^{er} avril 2021
- pris position dans le cadre de la consultation relative à l'ordonnance portant introduction de l'accord intercantonal sur les marchés publics – Oi AIMP
- pris position dans le cadre de la procédure de consultation relative à la modification de la loi sur la procédure et la juridiction administratives – LPJA
- participé au renouvellement de la représentation cantonale au sein de la Commission interjurassienne pour la gestion des marques de la Fondation rurale interjurassienne (FRI) ;
- versé des subventions dans les domaines du Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC), du Fonds du sport et du Fonds de loterie. Un tableau récapitulatif est proposé sur le site internet à l'adresse suivante :
<https://www.conseildujurabernois.ch/subventions.html>.

Informations et contacts

- Virginie Heyer, présidente du CJB, 079 458 71 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73
- Mélanie Cornu, déléguée du CJB à la culture, 079 929 19 53

La Neuveville, le 14 avril 2021

